



## Nouveau parasite

### Rapport d'évaluation d'une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

**Numéro de la demande :** 2017-4289  
**Demande :** Nouveau parasite  
**Produit :** Timorex Gold  
**Numéro d'homologation :** 30910  
**Principe actif (p.a.) :** Huile de théier  
**Numéro de document de l'ARLA :** 2851274

#### Contexte

Timorex Gold a été homologué la première fois le 23 mai 2013 pour le traitement foliaire, à des intervalles de 7 à 14 jours, à une dose de 1 à 15 L/ha (de 0,223 à 3,35 kg de p.a./ha) dans 200 à 1 500 L d'eau/ha, à des taux et des volumes de pulvérisation variant selon la combinaison maladie-culture, pour la suppression du mildiou poudreux sur la tomate de serre, les poivrons de serre et de champ et le raisin, la suppression du mildiou poudreux sur la fraise, la suppression du mildiou duveteux sur le raisin et le concombre de serre, la suppression du mildiou tardif sur la pomme de terre et la tomate de serre, et la suppression de la moisissure grise sur la fraise, la framboise, les bleuets (nains et en corymbe) et la tomate de serre. Pour obtenir des renseignements précis sur les utilisations, les doses et méthodes d'application, les mesures de précaution, les restrictions et les exigences en matière d'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette du produit.

#### Objet de la demande

Voici les nouvelles allégations de lutte contre des maladies faisant l'objet de la présente demande relativement à l'application foliaire de Timorex Gold à des intervalles de 7 à 14 jours :

- allégation de suppression de la moisissure botrytis, causée par *Botrytis cinerea*, dans les cultures du sous-groupe 13-07F (Petits fruits et plantes grimpantes), à une dose de 1,5 à 2 L/ha;
- allégation de suppression du mildiou précoce dans les cultures du sous-groupe 8-09A, à une dose de 1,5 à 1,88 L/ha.

#### Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'a été nécessaire puisqu'aucune modification n'a été apportée à la composition du produit.

#### Évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation sanitaire ni aucune évaluation environnementale n'ont été nécessaires puisqu'aucune modification n'a été apportée au profil d'emploi, aux cultures hôtes, ni aux méthodes, intervalles et doses d'application.

## Évaluation de la valeur

Les renseignements sur la valeur ont été soumis sous forme de données de rendement découlant d'essais en serre et d'essais en champ à petite échelle. Ces renseignements ont été jugés suffisants pour appuyer les allégations de suppression du sous-groupe de maladies citées dans la demande. Selon les données, Timorex Gold devrait supprimer la moisissure botrytis de la grappe lorsqu'il est utilisé comme traitement préventif ou lorsqu'il est appliqué dès le début de la maladie, à une dose de 1,5 à 2 L/ha, à un intervalle de 7 à 14 jours, le meilleur degré de suppression s'obtenant avec les doses se situant dans la portion supérieure de la plage. Les données des essais en champ et des essais en serre ont appuyé l'allégation de suppression du mildiou précoce sur la tomate de champ lorsque Timorex Gold est appliqué à une dose de 1,5 à 1,88 L/ha, à des intervalles de 7 à 14 jours.

Timorex Gold pour supprimer la moisissure botrytis de la grappe causée par *Botrytis cinerea* sur le raisin et le mildiou précoce causé par *Alternaria solani* sur la tomate de champ offrira une autre solution autant pour les producteurs traditionnels que pour les producteurs biologiques pour lutter contre ces maladies. L'huile de théier pourrait aider à ralentir le développement de la résistance des agents pathogènes aux fongicides classiques homologués pour réprimer ou supprimer ces maladies, car cette substance appartient à un groupe ayant un mode d'action différent (groupe 46 établi par le FRAC). Il n'y a donc pas de résistance connue.

## Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la présente demande et a conclu que les renseignements soumis sur la valeur étaient suffisants pour approuver l'allégation selon laquelle Timorex Gold supprime la moisissure de la grappe causée par *Botrytis cinerea*, lorsqu'il est appliqué à une dose de 1,5 à 2 L/ha, de même que l'allégation de suppression du mildiou précoce causé par *Alternaria solani* sur la tomate de champ, lorsque le produit sert de traitement préventif et qu'il est appliqué en pulvérisation foliaire à une dose de 1,5 à 1,88 L/ha, ou qu'il est appliqué dès le début de la maladie, à des intervalles de 7 à 14 jours.

## References

### List of Studies/Information Submitted by Registrant

### Value Assessment

2796143	2017, APPENDIX 2 Trial Reports_Timorex Gold, DACO: 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.2,10.2.3.3,10.3,10.3.1,10.3.3,10.4,10.5,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4
---------	--

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.